

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ ETUDES TECHNOLOGIQUES INTERNATIONALES (DUETI)**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du Diplôme d'Université Etudes Technologiques Internationales (DU ETI) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU - Directeur IUT
Evelyne BERNARD, Vice-président du jury, MCF

Christine BRANDON-TREVESET, PRCE

Didier MOYA, PRCE

Marc POUGHEON, PRCE

Samuel CUISINIER-DELORME, MCF

Michelle CONRY-FIDONE, PRCE

Cédric BOUHOURS, MCF

Valérie PAPOT, PRCE

Sandra SAÏD JABNOUNE, MCF

Hugo HENGL, PRAG

Owen Kevin APPADOO, MCF

Christophe CONDAT, PRCE

Matthieu LARDEAU, MCF

Claude DEVOTI, PRCE

Maryvonne BALZARETTI, PRAG

Agathe GELOT, MCF

Alexis CHARBONNIER, PRCE

Sylvie SOLER, PRCE

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/01/2023

Le Directeur Général des Services

Le Président

François PAQUIS

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

01 FEV 2023

01 FEV 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.